



**Groupe**

**TAPURA  
HUIRAATIRA**



## Question orale

(Séance du jeudi 22 juin 2023)



**Adressée à Monsieur Moetai BROTHERSON, Président de la Polynésie française, en charge du  
Tourisme, des Transports aérien internationaux, de l'Égalité des territoires, des Affaires  
internationales, du Développement des archipels, de l'économie numérique et des Conséquences des  
essais nucléaires.**

**Objet : Maîtrise du coût de la vie.**

**Monsieur le Président,**

Comme vous le savez, notre Pays a traversé deux crises majeures : la COVID sur la période 2020-2021 et la crise mondiale 2022 qui a engendrée une inflation importée historique que notre Pays n'a jamais connue.

Pour pallier ces événements majeurs et violents, le gouvernement FRITCH a déployé des actions ciblées telles que le plan de sauvegarde des emplois et le lancement du Plan de Relance 2021-2023 sur la période COVID, et sur l'année 2022 un accompagnement massif des aides et autres exonérations, qui ont contribué à limiter les effets de l'inflation importée sur les prix des produits à la consommation et directement sur le pouvoir d'achat de nos populations.

Ces actions ciblées ont nécessité des échanges bilatéraux avec les partenaires privés et autres acteurs économiques. Je voudrais ici citer quelques exemples, tellement la liste est longue : l'exonération de droits sur les matériaux de constructions, qui a engendré une baisse des prix de l'ordre de 20%, l'accompagnement du pouvoir d'achat sur les hydrocarbures à travers le FRPH qui a permis de contenir un prix moyen du litre à la pompe bien inférieur aux pratiques du reste du monde, ou encore l'élargissement de la liste des PPN et l'exonération de TVA sur les Produits de Grandes Consommations (PGC), tout en contrôlant les marges des distributeurs. Ces dernières actions ont été complétées par un blocage des prix de certaines marchandises composant le panier de la ménagère et un accroissement du contrôle des prix.

La Loi de Pays n° 2022-15 du 7 juillet 2022 relative aux conditions d'encadrement des prix de certains produits ou services et portant modification de la partie législative du livre 1<sup>er</sup> du code de la concurrence publiée au Journal Officiel de la Polynésie française le 15 juillet 2022, votée par

notre Assemblée a été attaquée par la Fédération Générale du Commerce (FGC). Le Conseil d'État a rendu son avis le 12 décembre 2022, approuvant à deux détails près cette Loi de Pays.

Le Conseil d'État a également validé les principes de la fixation du prix maximal de vente des PPN et PGC, la création d'un observatoire des prix ou encore la légalité des amendes administrative que peut infliger le Pays en cas de non-respect des dispositions de la loi du Pays.

La Loi de Pays pouvait alors être appliquée en veillant à supprimer les passages illégaux par décision du Conseil d'État,»

Dès lors, le conseil des ministres a approuvé par arrêté 489 CM du 23 mars 2023 Loi de Pays.

Le 4 juin 2023, la FGC, qui aime à utiliser les recours, attaque cette fois ci cet arrêté et la liste des PPN. A titre de rappel, la liste des PPN propose un panel de produit à prix encadrés. La FGC souhaite faire révision qui ne bénéficierait pas à tous les consommateurs, mais surtout aux personnes aux maigres revenus, ce qui est louable, **quitte à faire peser un peu plus encore de pression fiscale sur la "classe moyenne"**.

Vous avez déclaré pendant votre campagne, Monsieur le Président, être favorable à une révision de la liste actuelle des PPN et des PGC.

Pouvez-vous nous indiquer en quoi consiste cette révision, quels seront les produits concernés et quels en sont les échéances ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer votre stratégie pour baisser le coût de la vie, les modalités des dispositifs s'y afférents, le calendrier et les équilibres financiers qui en découleront ?

Enfin, Monsieur le Président, le ministre de l'Économie peut-il nous faire part de l'avancée des travaux et échanges avec les importateurs et les commerçants sur ce sujet?

Je vous prie, de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**Lana TETUANUI**